

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2012**

Date de la convocation : 20 février 2012	Nombre de membres en exercice : 19
Date d'affichage : 20 février 2012	Nombre de votants : 14 Nombre de procurations : 2
<i>L'an deux mille douze, le vingt sept du mois de février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Michel DUFERMONT, Maire.</i>	Présents : BLONDEL Patrick, COQUET Christine, DELEMARLE Marlène, DELINSELLE Jean- Pierre, DEMOLIN Laurent, DUFERMONT Michel, FRUIET Mireille, LEPERS Jean-Marie, LEPERS René, PALA Ghislaine, POTTIE Catherine, THIEFFRY Jean-Louis
	Absents excusés : BLONDEL Jean-Jacques, LARUELLE Albert, LESAFFRE Nadine, STRUZIK Nicole, VANDENMERSCH Joëlle, VERCRUYSSÉ Olivier
Secrétaire de séance : Mireille FRUIET	Absent : DERIVAUX Jacques

Au cours de sa réunion de 27 février 2012, le Conseil Municipal a arrêté les décisions ci-dessous :

1 Approbation du compte rendu de séance du 28 novembre 2011

2 Compte administratif

D 01-2012

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	181 909.15			243 361.76	181 909.15	243 361.76
Opérations de l'exercice	509 152.48	485 289.66	1 083 459.06	1 346 988.44	1 592 611.54	1 832 278.10
TOTAUX	691 061.63	485 289.66	1 083 459.06	1 590 350.20	1 774 520.69	2 075 639.86
Résultats de clôture	205 771.97			506 891.14		301 119.17
Restes à réaliser	8 963.54					
TOTAUX CUMULES	214 735.51			506891.14		292 155.63
RESULTATS DEFINITIFS	214 735.51			506 891.14		292 155.63

3 Affectation des résultats 2011

D 02-2012

Le Conseil Municipal, après délibération :

- . a voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- . décide la reprise des résultats 2011
- . décide d'affecter le résultat comme suit : 506 891.14 en report au compte 002 de la section de fonctionnement.

4 Approbation du Compte de Gestion du receveur – Année 2011

D 03-2012

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2011 déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2011 par le Comptable de la Trésorerie de Templeuve, certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5 Indemnités de fonction des élus communaux

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les indemnités de fonction des élus communaux sont fixées par le Conseil Municipal. Celui-ci peut faire varier la répartition des indemnités susceptibles d'être allouées.

Monsieur le Maire souhaite réunir les élus concernés (adjoints et conseillers délégués) avant de proposer, lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal, une éventuelle baisse de ces indemnités.

6 Vote des taux d'imposition des 3 taxes directes locales pour 2012 D 04-2012

- **Taxe d'habitation :** 17.22 %
Décision prise à l'unanimité
- **Taxe foncière (bâti) :** 19.50 %
Décision prise à l'unanimité
- **Taxe foncière (non bâti) :** 60.35 %

7 Participation financière dans le cadre du contrat d'association de l'école du Sacré Cœur pour l'année 2012 D 05-2012

Le Conseil Municipal décide de reconduire la subvention accordée dans le cadre du contrat d'association à l'école du Sacré Cœur et fixe la dotation à 330.72 € par enfant fréquentant cet établissement.

Le nombre d'élèves étant de 105, la somme à prévoir au budget primitif 2012 est de 34 725.60 €.

8 Tarifs de location de la salle des fêtes D 06-2012

Le Conseil Municipal décide d'ajouter les créneaux et tarifs suivants, et ce à compter du 1^{er} mars 2012 (les tarifs pris par délibération en date du 9 février 2009 restent valables).

CAMPHINOIS

CRENEAUX DE RESERVATION	TARIF
Du jeudi 16 heures au lundi 9 heures	750 €
Du vendredi 16 h au mardi 9 heures	

EXTERIEURS

CRENEAUX DE RESERVATION	TARIF
Du jeudi 16 heures au lundi 9 heures	1 450 €
Du vendredi 16 h au mardi 9 heures	

9 Ouverture d'une ligne de trésorerie D 07-2012

Ouverture d'une ligne de trésorerie à la Caisse d'Epargne pour faire face à un besoin de disponibilités :

Montant de la ligne : 250 000 €
Durée de validité : 12 mois

10 Réalisation d'un prêt CLLAC 04 de 120 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération d'investissement prévue au budget 2012 D 08-2012

Réalisation d'un prêt auprès de la Caisse des dépôts et consignations :

Montant de prêt :	120 000 €
Durée de la période d'amortissement :	40 trimestres
Périodicité des échéances :	trimestrielles
taux d'intérêt actuariel annuel :	

11 Modification simplifiée du P.L.U. (plan local d'urbanisme) D 09-2012

L'objet de la présente modification du PLU consiste :

- ✓ A classer en zone 1AUc la zone 2AU située au centre du village, à l'ouest de la mairie et de l'école, d'une superficie de 2,84 hectares
- ✓ A rectifier le règlement du PLU pour être plus précis quant à l'utilisation des matériaux de construction

12 Désignation d'un géomètre-expert pour l'élaboration du plan topo et du plan parcellaire avant travaux chemin de Créplaine D 10-2012

Opération préalable avant les travaux afin de désigner les limites du domaine public et des domaines privés.

La SCP Vincent DELECROIX ET David HANOIRE a été retenu pour un montant 1 690 € HT.

13 Nouvelle adhésion au SIDEN-SIAN – Comité Syndical du 14 novembre 2011 D 11-2012

Adhésion au SIDEN-SIAN :

Compétence I « Assainissement Collectif »

Compétence II « Assainissement Non Collectif »

Compétence IV « Eau Potable et Industrielle »

Du Syndicat Mixte à la Carte de la Région de MAMETZ (Pas-de-Calais)

14 Demande d'exonération de la taxe locale d'équipement D 12-2012

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu un courrier d'un couple qui a fait bâtir une maison individuelle à Camphin en Pévèle. Celui-ci est donc redevable de la taxe locale d'équipement pour cette construction.

Ce couple sollicite la mairie afin d'obtenir l'exonération de cette taxe.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal refuse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal du 27 février 2012 est levée à 21 h 15